



## **REGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS RICHELIEU**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas Richelieu tenue à son siège social au 737 du Chemin des Patriotes à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce mercredi 15 mai 2019 à 18h15.

**SONT PRESENTS**

Madame Chantal Denis, mairesse, municipalité St-Antoine-sur-Richelieu  
Madame Ginette Thibault, mairesse, municipalité St-Denis-sur-Richelieu  
Monsieur Marc Lavigne, maire, municipalité St-Charles-sur-Richelieu  
Monsieur Denis Vallée, remplaçant de la municipalité St-Marc-sur-Richelieu  
Monsieur Normand Teasdale, maire, municipalité St-Mathieu de Beloeil

Madame Danielle Duchesne, adjointe administrative  
Monsieur Luc Brouillette, directeur général et secrétaire-trésorier

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte et présidée à 18h15 par Monsieur Marc Lavigne, président  
Monsieur Luc Brouillette fait fonction de secrétaire de la réunion et aucun public n'est dans l'assistance.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 10 avril 2019
3. a) Rapport sur la qualité de l'eau / Avril 2019  
b) Rapport de fuites / Avril 2019
4. Comptes à payer – Avril 2019
5. Entente avec Municipalité St-Charles-sur-Richelieu
6. Règlement #2019-02 – Règlement établissant la rémunération du président et les membres du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc du Bas Richelieu
7. Octroi de contrat – Fourniture de chambres en béton
8. Octroi de contrat – Fourniture, installation et mise en route d'équipements de mesure de débit, d'acquisition et de transmission de données.
9. Octroi de contrat – Étude géotechnique pour garage
10. Suivi compte à recevoir
11. Suivi des dossiers
12. Période de questions
13. Levée de la séance

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'assemblée ayant été dûment convoquée

2019.05.028 Il est proposé par: Madame Ginette Thibault  
appuyé par: Monsieur Normand Teasdale

Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 10 AVRIL 2019**

2019.05.029 Il est proposé par: Madame Chantal Denis  
appuyé par: Monsieur Normand Teasdale

Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2019, soit accepté, tel que présenté, avec dispense de lecture. Le président s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

3. a) **RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU / AVRIL 2019**

Le conseil d'administration discute du rapport présenté.

b) **RAPPORT DE FUITES / AVRIL 2019**

Le conseil d'administration discute du rapport présenté.

4. **COMPTES À PAYER / AVRIL 2019**

2019.05.030 Il est proposé par: Madame Ginette Thibault  
appuyé par: Madame Chantal Denis

Et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois d'avril 2019 représentant la somme de cinq cent soixante-dix-sept mille six cent trente-neuf dollars et cinquante-trois cents (577 639.53\$) soient acceptés et payés en totalité, et ce, avec dispense de lecture. Le président de l'assemblée s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

5. **ENTENTE AVEC MUNICIPALITÉ DE ST-CHARLES-SUR-RICHELIEU**

2019.05.031 Il est proposé par: Madame Ginette Thibault  
appuyé par: Madame Chantal Denis

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à signer l'entente entre la Régie de l'AIBR et la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu relative à l'installation d'une antenne de communication sur le terrain appartenant à la Régie situé sur le lot 3 407 404 en y excluant les articles relatifs à la cession du terrain à la municipalité.

6. **RÈGLEMENT #2019-02 – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'AQUEDUC DU BAS-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance régulière du conseil d'administration de la Régie le 13 février 2019

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 10 avril 2019 conformément aux dispositions prévues à la Loi sur le traitement des élus municipaux.

2019.05.032 Il est proposé par: Madame Ginette Thibault  
appuyé par: Madame Chantal Denis

Et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement # 2019-02-Règlement établissant la rémunération du président et les membres du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc du Bas-Richelieu.

7. **OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE CHAMBRES EN BÉTON**

CONSIDÉRANT les soumissions obtenues pour la fourniture de chambres en béton nécessaires à la mise en place de chambres de compteurs entre les municipalités membres de la Régie.

Boisclair et Fils. : 13 854.87\$  
Industrie de ciment La Guadeloupe. : 14 366.00\$

2019.05.033 Il est proposé par: Monsieur Normand Teasdale  
appuyé par: Madame Ginette Thibault

Et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Boisclair et Fils. au montant de 13 854.87\$ + taxes.

8. **OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN ROUTE D'ÉQUIPEMENTS DE MESURE DE DÉBIT, D'ACQUISITION ET DE TRANSMISSION DE DONNÉES.**

CONSIDÉRANT les résultats de l'ouverture des soumissions réalisée le 2 mai 2019 suite à l'appel d'offres sur invitation numéro 2019-02 pour la fourniture, l'installation et la mise en route d'équipements de mesure de débit, d'acquisition et de transmission de données.

Scadalliance : 37 366.88\$  
Les Compteurs d'eau du Québec. : 35 262.83\$

2019.05.034 Il est proposé par: Monsieur Normand Teasdale  
appuyé par: Madame Chantal Denis

Et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Les Compteurs d'eau du Québec au montant de 35 262.83\$ + taxes.

9. OCTROI DE CONTRAT – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR GARAGE

CONSIDÉRANT les propositions de services obtenues pour la réalisation d'une étude géotechnique nécessaire à la conception des fondations du futur garage sur le terrain de la Régie.

Englobe Corp. : 7000.00\$  
SNC Lavalin inc. : 11 330.00\$

2019.05.035 Il est proposé par: Monsieur Normand Teasdale  
appuyé par: Monsieur Michel Robert

Et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de services de la firme Englobe Corp. au montant de 7 000\$ + taxes.

10. SUIVI DES COMPTES À RECEVOIR

Le directeur général dépose aux membres du conseil la liste des usagers n'ayant pas acquitté le compte d'eau de l'année 2018 et n'ayant pas pris d'entente de paiement avec la Régie et informe le conseil que le service d'eau de ces usagers sera interrompu dans les prochains jours conformément à la politique de la Régie à cet effet.

11. SUIVI DES DOSSIERS

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport de suivi des dossiers majeurs en date du 9 mai présenté par le directeur général.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée au conseil d'administration.

13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2019.05.036 Il est proposé par: Monsieur Normand Teasdale  
appuyé par: Madame Chantal Denis

Et résolu à l'unanimité que la présente séance soit déclarée close à 19h10.